

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

Objet :

Communauté de Communes
La Domitienne
Convention Redevance Spéciale
2023

N° : D-2023-02-06-01

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Julien RIBES.

Procurations : Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Claude VIDAL à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO à M. Julien RIBES, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Solène PELLE à Mme Marie-Jeanne MULLER.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Béatrice RIERA

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure.

Il donne lecture d'une proposition de règlement de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères et de convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2023.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des présents + 6 procurations, les termes du règlement et de la convention de redevance spéciale présentée par la Communauté de Communes La Domitienne ainsi que le calcul de cette redevance pour la commune de Lespignan pour l'exercice 2023 qui s'élève à un montant de 7 251.17 € et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Béatrice RIERA



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Affiché le **10 FEV. 2023**
ID : 034-213401359-20230206-D2023_02_06_001-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **08 FEV. 2023**
Et publication ou notification
Du **10 FEV. 2023**
Le Maire :